

6	<p align="center">Décide A l'unanimité</p>	<p><u>Transmission électronique des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité – Signature d'une convention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, - de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Sous Préfet de l'arrondissement de SARREGUEMINES, représentant de l'Etat à cet effet, - de choisir le dispositif S2LOW-ADULLACT et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme ADULLACT. 																														
7	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistres</u></p> <p>- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1" data-bbox="427 680 1474 1429"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEGATS AU DOMAINE PUBLIC Arbre poste de Neunkirch Sinistre n° 04.1829/01/2018</td> <td align="right">1 380,49 €</td> <td align="center">011/ 511</td> <td align="center">615221</td> <td align="right">1 380,49 €</td> <td align="center">7588</td> </tr> <tr> <td>DOMMAGE ELECTRIQUE Chaufferie Ecole Blauberg Sinistre n° 36.18 14/05/2018</td> <td align="right">1 697,00 €</td> <td align="center">011/212</td> <td align="center">60632</td> <td align="right">1 697,00 €</td> <td align="center">7588</td> </tr> <tr> <td>INDEMNITE JUGEMENT Affaire VILLE / LERSY Sinistre n° 70.17 27/02/2017</td> <td align="right">1 000,00 €</td> <td align="center">011/01</td> <td align="center">6288</td> <td align="right">1 000,00 €</td> <td align="center">7588</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="2">Total : ;</td> <td align="right" colspan="2">4 077,49 €</td> <td align="right" colspan="2">Total : 4 077,49 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	DEGATS AU DOMAINE PUBLIC Arbre poste de Neunkirch Sinistre n° 04.1829/01/2018	1 380,49 €	011/ 511	615221	1 380,49 €	7588	DOMMAGE ELECTRIQUE Chaufferie Ecole Blauberg Sinistre n° 36.18 14/05/2018	1 697,00 €	011/212	60632	1 697,00 €	7588	INDEMNITE JUGEMENT Affaire VILLE / LERSY Sinistre n° 70.17 27/02/2017	1 000,00 €	011/01	6288	1 000,00 €	7588	Total : ;		4 077,49 €		Total : 4 077,49 €	
Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette																											
DEGATS AU DOMAINE PUBLIC Arbre poste de Neunkirch Sinistre n° 04.1829/01/2018	1 380,49 €	011/ 511	615221	1 380,49 €	7588																											
DOMMAGE ELECTRIQUE Chaufferie Ecole Blauberg Sinistre n° 36.18 14/05/2018	1 697,00 €	011/212	60632	1 697,00 €	7588																											
INDEMNITE JUGEMENT Affaire VILLE / LERSY Sinistre n° 70.17 27/02/2017	1 000,00 €	011/01	6288	1 000,00 €	7588																											
Total : ;		4 077,49 €		Total : 4 077,49 €																												
8	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décision modificative budgétaire n° 2</u></p> <p>d'autoriser les virements et les inscriptions de crédits comme indiqué sur l'annexe jointe au présent compte-rendu</p>																														
9	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Médiation Préalable Obligatoire (MPO)</u></p> <p>Article 1 : de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.</p> <p>Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire</p>																														

10	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Convention de mise à disposition – Contrat de location – Règlement intérieur – Tarif de location de la Maison de Quartier de Neunkirch</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'appliquer jusqu'au 31 décembre 2018, le tarif de location unique de 150 euros / week-end pour la location de la maison de quartier de Neunkirch, gérée en régie. - de valider les documents contractuels suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Convention de gestion du centre social / maison de quartier Rive droite, o Convention de mise à disposition des locaux associatifs, o Contrat de location des locaux associatifs, o Règlement intérieur des locaux associatifs. - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces nouveaux documents.
11	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Réforme du règlement de location des salles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la réforme du règlement d'utilisation des salles de spectacle du Casino et de l'Hôtel de Ville, - d'appliquer pour cela les tarifs de location révisés annuellement par le Conseil Municipal.
12	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2018</u></p> <p>Du mardi 20 novembre au vendredi 28 décembre 2018 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, rue de Verdun (tronçon compris entre la rue Utschneider et la rue de l'Eglise), rue de l'Eglise (tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue St Nicolas), passage du Marché, place du Marché.</p> <p>Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun et, si besoin, dans la rue d'Or et la rue de la Paix.</p>
13	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Convention de facturation de prestations croisées entre la Ville et la CASC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la nouvelle convention qui définit les domaines d'activités ainsi que les modalités de facturation des heures. - d'autoriser M. le Maire à signer la convention de facturation de prestations croisées entre la Ville et la CASC.
14	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Convention avec le Département relative au réaménagement du carrefour de la rue Poincaré avec la rue de la Halle sur la route départementale n° 33 à Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Ville de Sarreguemines.
	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Bail entre la Société Télédistribution de France et la Ville de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir entre l'opérateur TDF et la Ville de Sarreguemines à compter du 4 novembre 2018
16	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Intervention de l'EPF Lorraine sur le site de l'ancienne caserne de gendarmerie rue du Maréchal Foch – Convention de maîtrise foncière opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer avec l'EPF Lorraine, annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens cadastrés section 10 n° 447 d'une contenance de 45,41 ares pour une enveloppe prévisionnelle établie à 350 000,- € HT, intégrant notamment les frais liés à l'acquisition et les coûts liés à la gestion,

		- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.
17	Décide à l'unanimité	<p><u>Délégation du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences – Parcelle cadastrée section 62 n° 004 sise rue de Bitche</u></p> <p>- de déléguer le droit de préemption dont bénéficie la Commune de SARREGUEMINES et portant sur la parcelle cadastrée Section 62, N° 004 d'une contenance de 40,77 ares, sise rue de Bitche, à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) dans le cadre des opérations d'aménagement qui ont pour objet, entre autres, de réaliser des équipements collectifs,</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délégation.</p>
18	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communications</u></p> <p>A – de la demande de subvention auprès de la FRAM pour l'acquisition d'une Faïence B – des renoncations à l'exercice du droit de préemption.</p>
19	Décide à l'unanimité	<p>Divers</p> <p>A – <u>Dénomination d'un équipement urbain</u></p> <p>- de dénommer la passerelle sur la Sarre Passerelle « René LUDWIG »</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Président de la Fédération Départementale
des Maires de Moselle
Député Honoraire

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dépenses					Recettes				
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant
20 Immobilisations incorporelles									
20	2051	020	Acq logiciel multi facturation	12 090,00					
21 Immobilisations corporelles									
21	2188	511	Pompe alimentation rond point	2 935,75					
21	2188	022	Matériels audiovisuels	2 944,50					
21	21848	01	Autres matériels mobiliers	-18 384,25					
040 Opérations d'ordre transf. entre sections									
040	13938	01	Amortissement sub transférable	414,00					
Total					Total				
				0,00					0,00

Section de fonctionnement

011 Charges à caractère général					73 Impôts et taxes				
011	611	314	Contrat prestations de service	13 000,00	73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	133 808,00
011	6156	020	Maintenance logiciel	745,20	73	731212	01	DSC	137 976,00
011	61848	01	Versement à des organismes	-53 500,00	74 Dotations subventions participations				
011	63512	020	Taxes foncières propriétés bâties	50 000,00	74	74111	01	DGF	-193 157,00
011	6182	024	Livres cadeaux cérémonies	2 100,00	74	741123	01	DSU	39 416,00
011	6068	024	Faiences cadeaux cérémonies	1 400,00	75 Autres produits de gestion courante				
67 Charges spécifiques					75	7588	020	Redevance 2017 assainissement	107 543,00
67	673	20	Titres annulés (scolaire)	15 047,80	042 Opérations d'ordre transf. entre sections				
67	673	311	Titres annulés (conservatoire)	700,00	042	777	01	Amortissement sub transférable	414,00
67	673	845	Titres annulés (urbanisme)	14 800,00	014 Atténuation de produits				
014 Atténuation de produits					Total				
014	739118	01	Reversement FPIC 2018	181 707,00					226 000,00
Total					Total				
				226 000,00					226 000,00

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 18 septembre 2018

Le Directeur Général des Services,

Olivier MONTAIGNE